

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Re: Avis sur le projet éolien de la Grande Contrée commune de Charleville

**De :** >

**Date :** 15/11/2023 à 21:28

**Pour :** Ddt-participations-public <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

A l'attention de Mme Ginette BINET Commissaire Enquêteur .  
En charge de l'enquête publique de la Grande Contrée sur la commune de CHARLEVILLE 51120 .

Madame je vous fait parvenir la participation de Mme S E .

Vous en souhaite bonne réception

Respectueusement

## **A l'attention du commissaire enquêteur Madame Ginette BINET**

Madame

Etant citoyenne de la commune de Charleville 51120 , je vous adresse ma participation à l'enquête publique en cours sur le projet éolien de la Grande contrée.

### **Encerclement**

La commune possède déjà deux parcs sur ses terres , celui de la Brie Champenoise en fonctionnement depuis 2015 et le parc du Gault Soigny en fonctionnement depuis 2019 Un troisième parc finirait d'encercler la commune et isolerait la commune de ses hameaux . 17 éoliennes actuellement et porterait à 23 éoliennes avec le projet de la Grande contrée ; 1 éolienne pour 10 habitants . Sans aucun doute un record national . Il est évident que le **Trop c'est Trop** ..

Les choix que nous avons fait de nous installer à la campagne avec ses qualités et ses défauts sont bouleversés . Aucun horizon n'est épargné par la présence de mâts éoliens , que l'on circule en voiture , en vélo ou à pieds .

De plus les flashes blancs en journée et rouges la nuit , viennent perturber nos champs de vision , ces éclairages non coordonnés entre eux , accentuent les gênes occasionnés rendant toute cette zone comme accidentogène , surtout de nuit ..

### **Tout cela pourquoi ??**

### **UNESCO**

La mission UNESCO s'est donnée les moyens d'être reconnue en 2015 en adoptant la Déclaration de la valeur universelle du Bien , en déclarant cette zone d'engagement qui constitue l'environnement du Bien , avec cet ensemble géographique et historique cohérent représenté par le Bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise . Des mesures prises pour mettre en valeur le paysage , le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles .

Le développeur ne trouve rien de mieux que de projeter son projet dans un secteur situé dans la zone d'exclusion .

Il est clair que celui-ci ne respecte pas les recommandations qui lui sont prodiguées.  
L'administration n'est pas écouté , les engagements de la mission UNESCO sont mis à l'index avec les risques d'être fortement sanctionné ..

## Pourquoi ???

### BIODIVERSITE

Très grosses menaces pour la biodiversité ; couloirs de migrations très proches de la zone d'implantation. La trouée Est du parc de la Brie Champenoise sera fermée par le nouveau projet et la trouée Ouest fermée par le parc de Chamguyon qui vient d'être autorisé par le Préfet . Les chiroptères sont fortement impactés car les haies et les zones boisées sont à moins de 200m des pales des aérogénérateurs , la garde au sol demandé à 30 mètres n'est pas respecté en bout de pale puisque le développeur indique celle-ci à 25 mètres . Les développeurs possèdent-ils le droit de passer outre les recommandations ??

## Pourquoi ???

### ENERGIE

Cette énergie est intermittente et ne peut pas être considéré comme stable .  
De plus dans les perturbations cycloniques actuelles que nous subissons l'éolien perd de son facteur de charge .. la France possède actuellement 9000 éoliennes qui n'ont produites avec difficultés moins de 8 % de la consommation nationale en 2022 .  
Il est très judicieux de suivre au quotidien les résultats par filière sur EcoMix édité par RTE . Est ce qu'en cette période annoncée de réchauffement climatique ce type de journée va se multiplier . Alors fait-on le bon choix en misant notre avenir énergétique sur cette filière éolienne ..

## Pourquoi ???

### RISQUES

De jour comme de nuit , destruction du cadre de vie avéré .  
Pour certaines personnes ,les infrasons , ressentis sur des distances importantes .  
En fonction des vents dominant , le bruit des pales passant au bas du mât ( fluage ) la aussi sur des distances non négligeables . Bruits reconnus , mais minimisés bien entendu .  
Ne plus pouvoir dormir fenêtres ouvertes en été ou bien volets ouverts en hivers cause clignotements incessants et non coordonnés entre les différents parcs .  
Mal-être , nausées , vertiges , en fonction des sensibilités . Ce n'est pas **subjectif** ..  
**Définition à retenir : impacts sur la santé , Un état de complet bien-être physique , mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité**  
Egalement de nombreux témoignages sur la dévalorisation immobilière des biens des habitants limitrophes surtout , mais pas que .

### SATURATION

Le sud-ouest marnais subit depuis quelques temps un acharnement des promoteurs/développeurs n'hésitant pas en promesses monts et merveilles aux propriétaires terriens , aux élus locaux qui nous amène malheureusement à une saturation . Le **Trop c'est Trop** prend tout son sens . Le conseil départemental dit stop aux éoliennes , en estimant avoir < fait sa part >. Rien y fait .  
Le STRADDET Grand Est qui a pour objectif de favoriser le développement des filières des énergies renouvelables précise de tenir compte des spécificités des territoires notamment en matière de préservation des paysages et des patrimoines emblématiques . Le document précise dans le cas de l'énergie éolienne que le développement sur le territoire doit s'effectuer dans le respect de la qualité paysagère . Il est préconisé qu'une attention et une vigilance particulière doivent être portées quand aux phénomènes d'encerclement et de saturation .

**A quoi bon écrire cela pour rester sans effet !!!**

**Il serait incohérent de ma part d'accorder crédit à ce Projet**

**Madame Ginette BINET , en tant que Commissaire Enquêteur , je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon opposition à ce projet de la Grande Contrée .**

**Bien cordialement**

**le 15 novembre 2023**

**51120 CHARLEVILLE**